

Finalité

Enjeu : inciter les structures susceptibles de rejoindre la CCR à s'engager le plus en amont possible, afin de dimensionner l'espace à prendre et d'associer les structures retenues à la co-construction de la CCR.

Finalité : Définir les conditions et les modalités de cette réservation permettant :

- de garantir que les structures retenues respectent bien la charte de la CCR.
- qu'un maximum de secteurs d'activités soit représenté de façon équilibrée.

Introduction

Le choix des futurs résidents de la CCR est une étape importante, qui doit se faire le plus en amont possible. D'une part pour mieux identifier la demande permettant de dimensionner correctement l'espace à prendre. D'autre part pour associer les futurs résidents à la co-construction du lieu (aménagement des espaces, règles de coopération économique...). Enfin, cela permettra de mettre en œuvre un accompagnement de leur stratégie d'implantation.

Cette réservation des espaces se fait sur la base du volontariat des acteurs ; elle doit permettre de concilier le respect de la charte par les résidents, mais aussi la construction d'une offre globale cohérente permettant de rendre la CCR attractive.

Les modalités de cette réservation pourront se faire en partie sur la base de l'expérience menée par *Ethical Property* dans les centres déjà développés en Angleterre et en Belgique, mais elles devront également tenir compte de la spécificité des acteurs marseillais et d'une concertation menée au niveau local. Le GT5 doit construire une méthodologie permettant de répondre à ces enjeux, et mettre en place la commission de recrutement et un calendrier prévisionnel.

Objectifs opérationnels du groupe de travail

- Définir les principes de sélection des résidents
- Définir les procédures de modalités de réservation
- Décider de la composition de la 'commission de recrutement' et de son fonctionnement
- Proposer d'un calendrier prévisionnel

Ordre du jour des deux réunions du GT4

Ordre du Jour de la 1ère réunion, le 23 mars, 14h – 17h, Cité des Associations :

- Définition des principes de sélection des résidents
- Définition de la composition de la 'commission de recrutement' et de son fonctionnement

Ordre du Jour de la 2ème réunion, le 16 avril, 14h – 17h, Cité des Associations :

- Mise en place des procédures définissant les modalités de réservation
- Proposition d'un calendrier prévisionnel

Les livrables (la production du groupe de travail)

- Cahier de procédures et pièces composant le dossier de candidature
- Une commission de recrutement est opérationnelle
- Un calendrier prévisionnel est programmé pour ouvrir la réservation aux acteurs